Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025078-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025-078

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt cinq
Le quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

15. ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE WC N°2

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que des négociations ont été engagées avec succès pour l'achat de la parcelle cadastrée section WC n°2, parcelle située à Mezou Severn.



Cette parcelle d'une surface totale de 679 m2 est décomposée en deux en zones, 1AUh (390 m2) et N (289 M2) au PLU.

Cette parcelle se situe dans le périmètre de l'OAP Mezou Severn inscrite au PLU communal. Comme l'ensemble des parcelles identifiées au sein de cette OAP, elles ont fait l'objet d'une évaluation des Domaines avec un prix des terrains établi en fonction de leur classement soit 13 € en 1 AUh, 1 € en N. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de l'ordre de + 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière.

L'augmentation de 10% a été appliquée. Les prix au m2 sont donc les suivants : 14.30 € en 1 AUH et 1.10 € en N. Ainsi, la proposition d'achat est estimée à 5 894.90 € net vendeur. Le montant exact de

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025078-DE

l'acquisition dépend du bornage qui sera effectué par un géomètre choisi d'un commun accord en amont de la rédaction de l'acte de vente.

Il est proposé au Conseil municipal d'acheter ces parcelles aux conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'achat de la parcelle WC n°2 au prix de 14.30 € en 1 AUh, 1.10 € en N, soit à un prix net vendeur estimé avant bornage à 5 894.90 €. Les frais de géomètre, d'acte et émoluments du notaire seront à la charge de la Commune.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Yves ROBIN

